



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

Envoyé en préfecture le 02/07/2025

Reçu en préfecture le 02/07/2025

Publié le

ID : 045-214503385-20250603-2025_0048-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 27 Mai 2025

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28

Vote
A l'Unanimité
Pour : 28
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS

Le : 03/06/2025

Et

Publication du : 03/06/2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame SERRANO Denise, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 22/05/2025. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 22/05/2025.

Présents : Mme SERRANO Denise, M. TOURATIER Claude, Mme GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. COULON François, Mme PASQUET Christine, M. SIMON Patrice, Mme DE MEDTS Michelle, M. LEMAIRE Jean-Claude, M MAHÉ Bernard, Mme BELLOT Elisabeth, Mme CANGE Josiane, M. DEPOND Jean-Michel, M. MASSONNEAU Philippe, Mme MEUNIER Sylvie, M. MICHELAT Jean-François, Mme SALIS Alexandra, Mme GANNAT Fanny, M. PRIGENT André, Mme DOUCET Denise, M. GUIRAUD Laurent, M. PRIOU Éric, Mme DUCHESNE Adeline, Mme DESCHAMPS Véronique, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine.

Excusés avec procuration :

M. DUPORT Jean-François à M. COULON François,
M. LINARD Alain à M. TOURATIER Claude,
Mme CHARLET Audrey, à Mme SALIS Alexandra,
Mme BALOCHE Nicole à Mme DUCHESNE Adeline,

Absente : Mme LECONTE Catherine

A été nommée secrétaire : Mme PASQUET Christine

2025-048 – CONSTRUCTION D'UN RESEAU DE CHALEUR- MODIFICATION DELIBERATIONS ANTERIEURES

Par délibération du 13 septembre 2022, le Conseil Municipal avait autorisé le projet de réseau de chaleur, pour une enveloppe budgétaire globale (toutes dépenses confondues) fixée à 2 083 333,33 HT soit 2 500 000 € TTC maximum et le lancement de toutes les procédures liées à ce dernier, dont la sollicitation de divers organismes publics pour le subventionnement et le lancement de la consultation pour un emprunt.

Par délibération du 12 septembre 2023, le Conseil Municipal avait ajusté l'enveloppe budgétaire globale (toutes dépenses confondues) à 2 473 432,00 € HT, soit 2 968 118,40 € TTC, et décidé que le projet ne serait réalisé que si les subventions accordées atteignaient 65 % minimum de la dépense HT.

Les retours de demandes de subventions ne devaient être apportés par les financeurs qu'une fois les offres de la consultation de travaux reçues.

Par délibération du 10 septembre 2024, le Conseil Municipal avait ajusté l'enveloppe budgétaire globale (toutes dépenses confondues) à 2 761 300,32 € HT, soit 3 313 560,38 € TTC, sur la base de l'avant-projet sommaire (APS) du maître d'œuvre et décidé que le projet serait réalisé quel que soit le niveau/montant du subventionnement accordé.

Par délibération du 10 décembre 2024, le Conseil Municipal avait ajusté l'enveloppe budgétaire globale (toutes dépenses confondues) à 2 239 030,32 € HT, soit 2 686 836,38 € TTC,

sur la base du chiffrage précis du programme de travaux par le maître d'œuvre

A ce stade, le projet a évolué :

- Attribution en 2024 du marché de maîtrise d'œuvre pour un montant de 206 300,32 € HT
- Signature en 2024 des devis pour coûts annexes (SPS/CT/ diagnostic amiante avant travaux, étude géotechnique) pour un montant de 28 430 € HT
- Chiffrage en 2025 après ouverture des plis des entreprises, du programme de travaux par le maître d'œuvre, évaluant la dépense travaux à 1 821 457,55 € HT,

ramenant l'enveloppe budgétaire globale (toutes dépenses confondues) à un montant estimatif de : **2 056 187,87 € HT, soit 2 467 425,44 € TTC.**

Il convient de modifier les critères des délibérations précédentes.

Enfin, les aides étant suspensives de nombreux critères, un emprunt est toujours envisagé pour financer dans un premier temps cette dépense conséquente, emprunt qui sera sollicité dès connaissance du besoin réel et remboursé en fonction du versement des diverses subventions.

En conséquence, le Conseil Municipal décide :

- **D'autoriser** le projet de création d'une chaufferie biomasse et la construction d'un réseau de chaleur associé dans sa nouvelle enveloppe budgétaire globale désormais estimée à 2 056 187,87€ HT soit 2 467 425,44 € TTC
- **D'adopter** le plan de financement ci-dessous :

DEPENSES			RECETTES			
Objet	Montant HT	Montant TTC	Intitulé	Taux de finance	Recettes HT	Recettes TTC
MAITRISE ŒUVRE – tranche ferme	206 300,32 €	247 560,38 €				
MAITRISE ŒUVRE – relevé topo	7 900,00 €	9 480,00 €				
MAITRISE ŒUVRE- diagnostic amiante avant travaux	4 240,00 €	5 088,00 €				
MAITRISE ŒUVRE- Etude géotechnique - phase AVP/APD	4 490,00 €	5 388,00 €				
MAITRISE ŒUVRE - études préalables complémentaires	11 800,00 €	14 160,00 €				
TRAVAUX - lot 1 - VRD	527 102,20 €	632 522,64 €				
TRAVAUX- Lot 2 - Fondations Gros Œuvre	148 203,29 €	177 843,95 €				
TRAVAUX - Lot 3 – Bardage Bois	25 300,00 €	30 360,00 €				
TRAVAUX - Lot 4 - Étanchéité	20 550,00 €	24 660,00 €				
TRAVAUX - Lot 5 - Menuiseries Extérieures - Serrurerie	37 186,69 €	44 624,03 €				
TRAVAUX - Lot 6 - Chauffage - Plomberie - Électricité	1 051 072,12 €	1 261 286,54 €				

TRAVAUX - suppression des compteurs gaz	10 632,52 €	12 759,02 €				
TRAVAUX- raccordement compteur gaz	1 410,73 €	1 692,88 €				
			COT ENR - FONDS- CHALEUR-ADEME	11,8%	241 920,00 €	241 920,00 €
			COT ENR - FEDER - CR CVL	48,6%	1 000 000,00 €	1 000 000,00 €
			PREFECTURE - DSIL 2024	4,9%	100 000,00 €	100 000,00 €
			PREFECTURE - Fonds vert	14,7%	302 259,62 €	302 259,62 €
			Mairie de VILLEMANDEUR - Autofinancement	20,0%	412 008,25 €	823 245,83 €
TOTAL	2 056 187,87 €	2 467 425,44 €	TOTAL	100%	2 056 187,87 €	2 467 425,44 €

- **D'autoriser** le Maire à solliciter tous les financeurs éligibles (ADEME, FEDER, Etat et autres)
- **D'autoriser** le Maire à lancer la consultation pour l'emprunt et à signer l'offre la mieux disante, emprunt qui sera remboursé en fonction du versement des diverses subventions,
- **D'autoriser** les dépenses et les recettes sur l'exercice en cours et suivant,
- **De charger** le Maire de toutes les formalités.

Adopté à l'Unanimité

- Afférents au Conseil Municipal : 29
- Votants : 28
- Votes POUR : 28
- Vote CONTRE : 0
- Vote ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :

En mairie, le 03/06/2025

 Le Maire,
Denise SERRANO

Le Secrétaire de Séance,

Christine PASQUET

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 03/06/2025

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr